1904

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX MARCHES PUBLICS DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT,

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 29 janvier 2025 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1859 du 28 février 2024, le Comité Syndical autorisait la signature des marchés AOO 2023-19 afférents d'achat de divers types de contenants : bennes, caissons et compacteurs pour les déchèteries, services techniques et antennes métropolitaines du SITTOMAT.

Le lot 2 portant sur l'achat de compacteurs a été attribué à la société Carrosserie Vincent d'Etoile sur Rhône (26) sur la base d'un bordereau des prix unitaires prévoyant, outre la fourniture et la livraison d'un compacteur monobloc 20 m3, des plus-values pour différentes adaptations (ajustement hauteur et position de la trémie de vidage, adaptation à la massification des biodéchets, ...).

Le projet d'installation d'un compacteur à biodéchets sur la déchèterie d'Evenos, en accompagnement du démarrage .de la collecte séparée des biodéchets par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, a généré quelques demandes complémentaires d'adaptations d'équipements nouveaux (télécommande, capot hydraulique, portail coulissant, trémie sur pied, ozoneur). Il est donc nécessaire de créer des prix nouveaux au BPU qui permettront la réalisation du projet sur la déchèterie d'Evenos.

L'impact de ces prix nouveaux, représente une augmentation de 7.7% sur le montant initial du marché conclu pour une période d'un an renouvelable 3 fois un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 5 février 2025, a donné un avis favorable à ce projet d'avenant n°1 au marché AOO2023-19 lot 2.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède ;
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché AOO2023-19 lot 2;
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2025 et suivants à de la section d'investissement opération 977.

Monsieur Luc de SAINT SERNIN Secrétaire de séance Monsieur Gilles VINCENT Président du SITTOMAT Vice-Président de la Métropole TPM Maire de Saint-Mandrier